

Mémoire présenté au Comité de la condition féminine par Rob Koehler, Global Athlete, le 14 décembre 2022 :

ÉTUDE DE L'UE SUR LA REPRÉSENTATION DES ATHLÈTES – Cette étude donne un aperçu d'une approche progressive en matière de droits des athlètes.

Data collection -

- SCOPE: 25,000 "ATHLETE IN OLYMPIC SPORTS" IN THE 29 COUNTRIES
- MEMBERS OF THE ELITE CADRES/NATIONAL TEAMS
- 3,941 PARTICIPANTS IN TOKYO 2020 GAMES
- 1,408 PARTICIPANTS IN THE PYEONGCHANG 2018 GAMES

GLOBAL ATHLETE

Government

- LEGISLATOR
- QUASI OVERSIGHT OF NATIONAL FEDERATIONS
- SUPERVISOR
- FINDER
- SETS AGENDA
- "LEGITIMIZER" OF KEY ACTIONS

SHIFT TO:

- AMEND/CONSIDER ADOPTING (NEW) LEGISLATION ON ATHLETES' WELFARE AND RIGHT IN SPORT
- COORDINATE, GUIDE AND MEDIATE (E.G. SOCIAL DIALOGUE)
- PUT ATHLETES' RIGHT ATHLETE CNETRE OF NATIONAL ELITE SPORT DEVELOPMENT
- INCENTIVIZE POLICY REFORMS AND IMPROVEMENTS
- FOSTER INSTITUTIONAL SUPPORT AND RECOGNITION OF EMERGING ACTORS

GLOBAL ATHLETE

Olympic Committee

- GATEKEEPERS BETWEEN OLYMPIC ATHLETES AND THE IOC
- IMPLEMENTERS OF IOC POLICIES
- CAREGIVERS/TRAVEL AGENT
- ADVOCATES OF OLYMPIC SPORT
- LOBBYISTS FOR OLYMPIC ELITE FUNDING

SHIFT TO:

- INCREASE TRANSPARENCY
- USE EXISTING OPPORTUNITIES AND TAKE A LEADING ROLE:
 - EXPAND SUPPORT STRUCTURES
 - REMOVE DISPROPORTIONATE RESTRICTIONS TO ATHLETES' COMMERCIAL AND OCCUPATIONAL FREEDOMS
 - CREATE AND PROMOTE FORA FOR COLLECTIVE AND INDEPENDENT NEGOTIATIONS AND SOCIAL DIALOGUE

GLOBAL ATHLETE

National Sport Organizations

- GATEKEEPERS
- IMPLEMENTERS OF SPORT CANADA AND INTERNATIONAL FEDERATION POLICIES
- CAREGIVERS
- DEVELOPERS AND ADVOCATES FOR THEIR SPORTS
- LOBBYISTS FOR ELITE SPORT FUNDING

SHIFT TO:

- CRITICALLY RECONSIDER:
 - THE ROLE OF ATHLETE'S COMMISSIONS.
 - THE INCLUSION OF ATHLETE REPRESENTATION IN DECISION-MAKING
- EMPLOY ATHLETES FOR THE PERIOD OF INTERNATIONAL SPORT EVENTS
- RECOGNISE AND WORK TOGETHER WITH INDEPENDENT ATHLETES' ORGANIZATIONS.

GLOBAL ATHLETE

Athlete representation – move to the future - Does not exist in Canada

- COUNTERVAILING POWER
- ADVOCATE AND COLLECTIVE VOICE FOR ATHLETES
- SERVICE PROVIDER FOR ATHLETES THEY REPRESENT
- CAREGIVER AND POINT OF CONTACT FOR ATHLETES THEY REPRESENT
- PROVOCATEUR/AGENDA-SETTERS (CHANGE AGENTS)

ENHANCE:

- EXTEND THEIR REACH, VISIBILITY, AND DEMOCRATIC LEGITIMACY
- ENHANCE OPERATIONAL CAPACITY
- INTENSIFY REGULAR EXCHANGE BETWEEN THEIR REPRESENTATIVES AND ACTIVE ATHLETE (MEMBERS)
- INCREASE MUTUAL EXCHANGE AND COOPERATION WITH OTHER INDEPENDENT ATHLETES' ORGANIZATIONS
- ENGAGE IN MULTI-STAKEHOLDER DIALOGUE
- STRENGTHEN TIES WITH ACTORS OF NATIONAL SPORT AND NATIONAL GOVERNMENTS

GLOBAL ATHLETE

Data collection	Collecte de données
SCOPE: 25,000 "ATHLETE IN OLYMPIC SPORTS" IN THE 29 COUNTRIES	PORTÉE : 25 000 ATHLÈTES PRATIQUANT DES SPORTS OLYMPIQUES DANS 29 PAYS
MEMBERS OF THE ELITE CADRES/NATIONAL TEAMS	MEMBRES DE HAUT NIVEAU/ÉQUIPES NATIONALES
3,941 PARTICIPANTS IN TOKYO 2020 GAMES	3 941 PARTICIPANTS AUX JEUX DE TOKYO 2020

1,408 PARTICIPANTS IN THE PYEONGCHANG 2018 GAMES	1 408 PARTICIPANTS AUX JEUX DE PYEONGCHANG 2018
Government	Gouvernement
LEGISLATOR	LÉGISLATEUR
QUASI OVERSIGHT OF NATIONAL FEDERATIONS	QUASI-SUPERVISION DES FÉDÉRATIONS NATIONALES
SUPERVISOR	SUPERVISEUR
FUNDER	FOURNIT UN FINANCEMENT
SETS AGENDA	DÉFINIT LE PROGRAMME
“LEGITIMIZER” OF KEY ACTIONS	VIENT « LÉGITIMER » DES MESURES CLÉS
SHIFT TO:	TRANSITION VERS :
AMEND/CONSIDER ADOPTING (NEW) LEGISLATION ON ATHLETES’ WELFARE AND RIGHT IN SPORT	MODIFIER LA LÉGISLATION EXISTANTE OU ENVISAGER D’ADOPTER UNE NOUVELLE LÉGISLATION SUR LE BIEN-ÊTRE ET LES DROITS DES ATHLÈTES DANS LE SPORT
COORDINATE, GUIDE AND MEDIATE (E.G. SOCIAL DIALOGUE)	COORDONNER, GUIDER ET SERVIR DE MÉDIATEUR (P. EX. DIALOGUE SOCIAL)
PUT ATHLETES’ RIGHT ATHLETE CENTRE OF NATION ELITE SPORT DEVELOPMENT	PLACER L’ATHLÈTE AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU AU NIVEAU NATIONAL
INCENTIVIZE POLICY REFORMS AND IMPROVEMENTS	ENCOURAGER LES RÉFORMES ET LES AMÉLIORATIONS DES POLITIQUES
FOSTER INSTITUTIONAL SUPPORT AND RECOGNITION OF EMERGING ACTORS	FAVORISER LE SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET LA RECONNAISSANCE DES ACTEURS ÉMERGENTS
Olympic Committee	Comité olympique
GATEKEEPERS BETWEEN OLYMPIC ATHLETES AND THE IOC	INTERMÉDIAIRES ENTRE LES ATHLÈTES OLYMPIQUES ET LE CIO
IMPLEMENTERS OF IOC POLICIES	MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DU CIO
CAREGIVERS/TRAVEL AGENT	AIDANTS/AGENTS DE VOYAGE
ADVOCATES OF OLYMPIC SPORT	DÉFENSEURS DU SPORT OLYMPIQUE
LOBBYISTS FOR OLYMPIC ELITE FUNDING	LOBBYISTES POUR LE FINANCEMENT DES ATHLÈTES OLYMPIQUES DE HAUT NIVEAU
SHIFT TO:	TRANSITION VERS :
INCREASE TRANSPARENCY	AMÉLIORER LA TRANSPARENCE
USE EXISTING OPPORTUNITIES AND TAKE A LEADING ROLE:	SAISIR LES OCCASIONS ET JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN :
EXPAND SUPPORT STRUCTURES	DÉVELOPPER LES STRUCTURES DE SOUTIEN
REMOVE DISPROPORTIONATE RESTRICTIONS TO ATHLETES’ COMMERCIAL AND OCCUPATIONAL FREEDOMS	SUPPRIMER LES RESTRICTIONS TROP GRANDES TOUCHANT LES LIBERTÉS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES DES ATHLÈTES
CREATE AND PROMOTE FORA FOR COLLECTIVE AND INDEPENDENT NEGOTIATIONS AND SOCIAL DIALOGUE	CRÉER ET PROMOUVOIR DES FORUMS POUR LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET INDÉPENDANTES ET POUR LE DIALOGUE SOCIAL
National Sport Organizations	Organismes nationaux de sport
GATEKEEPERS	INTERMÉDIAIRES
IMPLEMENTERS OF SPORT CANADA AND INTERNATIONAL FEDERATION POLICIES	MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SPORT CANADA ET DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

CAREGIVERS	AIDANTS
DEVELOPERS AND ADVOCATES FOR THEIR SPORTS	DÉVELOPPEURS ET DÉFENSEURS DE LEURS DISCIPLINES SPORTIVES
LOBBYISTS FOR ELITE SPORT FUNDING	LOBBYISTES POUR LE FINANCEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU
SHIFT TO:	TRANSITION VERS :
CRITICALLY RECONSIDER:	NOUVEL EXAMEN CRITIQUE :
THE ROLE OF ATHLETE'S COMMISSIONS;	RÔLE DES COMMISSIONS DES ATHLÈTES;
THE INCLUSION OF ATHLETE REPRESENTATION IN DECISION-MAKING	INCLUSION DE LA REPRÉSENTATION DES ATHLÈTES DANS LA PRISE DE DÉCISION.
EMPLOY ATHLETES FOR THE PERIOD OF INTERNATIONAL SPORT EVENTS	EMPLOYER DES ATHLÈTES LORS DES PÉRIODES DE MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES
RECONGNISE AND WORK TOGETHER WITH INDEPENDENT ATHLETES' ORGANIZATIONS.	RECONNAÎTRE LES ORGANISMES DES ATHLÈTES INDÉPENDANTS ET COLLABORER AVEC EUX
Ahtlete representation – move to the future – does not exist in Canada	Représentation des athlètes – vers l'avenir – n'existe pas au Canada
COUNTERVAILING POWER	POUVOIR COMPENSATEUR
ADVOCATE AND COLLECTIVE VOICE FOR ATHLETES	DÉFENSEUR ET VOIX COLLECTIVE DES ATHLÈTES
SERVICE PROVIDER FOR ATHLETES THEY REPRESENT	FOURNISSEUR DE SERVICES POUR LES ATHLÈTES QU'ILS REPRÉSENTENT
CAREGIVER AND POINT OF CONTACT FOR ATHLETES THEY REPRESENT	AIDANT ET POINT DE CONTACT POUR LES ATHLÈTES QU'ILS REPRÉSENTENT
PROVOCATEUR/AGENDA-SETTERS (CHANGE AGENTS)	PROVOCATEUR/DÉFINIT LE PROGRAMME (AGENTS DU CHANGEMENT)
ENHANCE:	AMÉLIORER :
EXTEND THEIR REACH, VISIBILITY, AND DEMOCRATIC LEGITIMACY	ÉTENDRE LEUR PORTÉE, LEUR VISIBILITÉ ET LEUR LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE
ENHANCE OPERATIONAL CAPACITY	RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE
INTENSIFY REGULAR EXCHANGE BETWEEN THEIR REPRESENTATIVES AND ACTIVE ATHLETE (MEMBERS) INCREASE MUTUAL EXCHANGE AND COOPERATION WITH OTHER INDEPENDENT ATHLETES' ORGANIZATIONS	INTENSIFIER LA FRÉQUENCE DES ÉCHANGES ENTRE LEURS REPRÉSENTANTS ET LES ATHLÈTES ACTIFS (MEMBRES) ACCROÎTRE LES ÉCHANGES MUTUELS ET LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES D'ATHLÈTES INDÉPENDANTS
ENGAGE IN MULTI-STAKEHOLDER DIALOGUE	PARTICIPER AU DIALOGUE IMPLIQUANT PLUSIEURS PARTIES PRENANTES
STRENGTHEN TIES WITH ACTORS OF NATIONAL SPORTS AND NATIONAL GOVERNMENTS	RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU SPORT NATIONAL ET LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Commentaires sur la Politique canadienne du sport 2023-2033
ÉBAUCHE DE NOVEMBRE 2022
(L'ÉBAUCHE DE LA POLITIQUE PEUT ÊTRE FOURNIE SUR DEMANDE)

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Une politique décennale n'est probablement pas la meilleure option.
 - a. Si l'on opte néanmoins pour une politique décennale, il est impératif de l'examiner chaque année et de pouvoir la modifier.
 - b. Les conditions géopolitiques actuelles devraient encourager un plan dynamique, non pas un plan stagnant : 10 ans, c'est trop long.
2. Renseignements sur la politique : Comment a-t-elle été élaborée?
 - a. Quelles sont les recherches qui ont été utilisées?
 - b. Qui a été interrogé?
 - c. Qui a contribué à la politique?
3. Dans l'ensemble, il s'agit d'un système assez basique qui n'offre pas de réel changement.

CONTENU

1. Contenu très axé sur les structures sportives et les personnes qui encadrent le sport.
2. Il manque une approche centrée sur les athlètes. Les gens dans le domaine devraient être au service des athlètes, et non l'inverse. La politique propose une approche obsolète en ce qui concerne le sport.
3. La politique n'est pas révolutionnaire et a un air de « déjà vu ».
4. Il manque une approche visionnaire vers un nouveau type de sport.
5. Contenu très orienté sur une approche descendante.
6. Aucune considération pour les athlètes de haut niveau. Même formule. Aucune mention des éléments suivants :
 - a. Représentation des athlètes indépendants.
 - b. Augmentation de la rémunération des athlètes de haut niveau, y compris des droits des athlètes en tant que salariés, des pensions et de la vie après le sport. Pourtant, il est souvent question de rémunérer correctement les administrateurs.
7. La politique omet le fait que les athlètes sont indispensables au sport. L'attention est clairement mise sur les entraîneurs, les instructeurs, les enseignants, les officiels sportifs, les arbitres, les bénévoles et les administrateurs.
8. Le Canada ne dispose pas des mécanismes nécessaires pour gérer le sport sécuritaire au Canada. Trop de conflits d'intérêts.
9. Le gouvernement fédéral doit fixer des normes et ne pas s'en remettre aux gouvernements provinciaux pour le faire. Les provinces peuvent s'occuper des sports, mais selon les mêmes conditions que celles établies à l'échelle nationale.
10. Examen d'une taxe pour l'accueil d'événements internationaux qui serait distribuée au fonds des athlètes canadiens.
11. Peu ou pas de mention des changements législatifs concernant la sécurité des athlètes, les exigences en matière de déclaration, le silence des « complices » (obligation légale de signaler la maltraitance – finis, les spectateurs innocents).
12. Peu ou pas de mention de la surveillance du sport (plus d'autodéclaration), de la responsabilisation, du retour sur investissement. La question de l'autonomie du sport doit être abordée. Le sport ne peut pas s'autoréguler.
13. Les droits de l'enfant ne sont pas suffisamment approfondis :
 - a. Temps d'entraînement maximum autorisé, conditions de voyage, etc.
14. Aucune mention d'un point de contact indépendant pour guider les athlètes souhaitant porter plainte. Actuellement, tout se trouve dans le système sportif. Cela n'a pas fonctionné par le passé, donc pourquoi cela fonctionnerait-il maintenant?

RÉSUMÉ

Cette politique relève davantage du statu quo, elle n'apporte rien de nouveau.

Il serait très bénéfique pour le Canada de lancer une enquête judiciaire afin de vraiment comprendre le cadre actuel du sport canadien pour préparer un avenir meilleur. La participation des athlètes canadiens et d'autres intervenants du sport canadien contribuera également à l'élaboration d'une politique et, de par la nature des consultations, suscitera l'adhésion et le soutien.

Il y a également des recherches récemment menées sur plus de 25 000 athlètes qui abordent la question d'une nouvelle approche en matière de sport.

Le Canada a besoin d'une commission d'enquête parlementaire sur la maltraitance dans le sport

Compte tenu du pouvoir exercé par les différents intervenants du sport au Canada, il faut mener sans tarder une commission d'enquête parlementaire pour comprendre comment les structures sportives en place ont créé une culture systémique de maltraitance envers les enfants et les athlètes. Une commission, qui a le plein poids du Parlement, doit être mise sur pied pour garantir l'acceptation de la méthodologie proposée et des recommandations formulées. Ce processus permettrait aux législateurs de :

- recueillir le témoignage des survivants pour comprendre l'ampleur des mauvais traitements;
- examiner le rôle de Sport Canada dans la protection et la récompense des entraîneurs et des administrateurs au détriment de la sécurité des athlètes;
- étudier minutieusement les structures actuelles de financement, de gouvernance, de surveillance et de discipline;
- formuler des recommandations, notamment des changements juridiques et politiques, comme la création éventuelle d'un registre national des disciplines sportives.

C'est une crise des droits de la personne qui se joue dans le sport. Des milliers d'athlètes qui ont subi des préjudices du fait du système sportif actuel se sont déjà manifestés. Le Canada a appris que les commissions d'enquête parlementaires, telles que la Commission de vérité et réconciliation et la Commission Dubin, sont nécessaires pour étudier les échecs passés et présents afin de construire un meilleur avenir. Les preuves empiriques qui en résulteront serviront de base à l'élaboration d'un système solide qui protégera les enfants, les jeunes et les athlètes canadiens de haut niveau.

Le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport n'est pas outillé pour enquêter sur la maltraitance systémique

Contexte

- Janvier 2021 – Le gouvernement canadien lance un appel d'offres en vue de l'élaboration d'un mécanisme en faveur de la sécurité dans le sport.
- Juillet 2021 – Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) est retenu comme candidat « indépendant ».
 - Le CRDSC est financé par Sport Canada, et les membres du conseil d'administration sont nommés par la ministre des Sports.
- Juin 2022 – Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) est créé en tant que division du CRDSC.
- Le BCIS a deux fonctions principales et parallèles :

- statuer sur les plaintes individuelles relatives à de mauvais traitements (la « procédure de plainte »);
- réaliser des évaluations environnementales de contextes sportifs donnés (la « procédure d'évaluation »).

La ministre des sports a donné aux organismes nationaux de sport (ONS) jusqu'à avril 2023 pour devenir signataires du programme.

Limites du BCIS

Le BCIS n'est pas outillé pour mener une enquête revêtant le pouvoir ou l'indépendance d'une commission d'enquête parlementaire.

1. Aucun pouvoir d'assignation à témoigner

À l'heure actuelle, le BCIS n'e peut pas contraindre un ONS, un OPS ou un club à participer à la procédure d'évaluation. Il n'a notamment pas le pouvoir d'exiger la production de documents ou de témoignages, même de la part d'organismes de sport signataires.

2. Pas de mécanismes d'application ou de responsabilisation

Actuellement, le BCIS n'a pas la capacité de faire appliquer les recommandations faites aux ONS ou aux OPS dans le cadre de la procédure d'évaluation, et n'a pas non plus le pouvoir d'imposer des sanctions aux entraîneurs ou aux administrateurs ayant été reconnus comme auteurs ou complices de maltraitance.

3. Manque d'indépendance et conflits d'intérêts

L'OSIC est intimement lié au système sportif et est sujet à des conflits d'intérêts potentiels. Le BCIS est financé par Sport Canada, une entité qui a été critiquée pour avoir échoué dans son mandat de veiller à ce que la pratique du sport soit sécuritaire au Canada. Le BCIS attribue des contrats à des enquêteurs qui remplissent des rôles contradictoires dans le sport, par exemple des personnes qui ont fourni des conseils juridiques à des ONS ou OPS et qui sont ensuite nommés pour mener des enquêtes sur la maltraitance au sein de ces mêmes organisations pour le compte du BCIS.

Les athlètes survivants ne croient pas que le BCIS et ses enquêteurs à contrat soient suffisamment impartiaux pour mener des enquêtes.

4. Politiques de confidentialité néfastes

Les survivants qui font appel au BCIS sont soumis à un bâillon efficace et réduits au silence. Les politiques du BCIS prévoient actuellement que les survivants participant à ses procédures « **sont** tenus de garder confidentiels tous les renseignements reçus d'une autre partie, de l'organisme de sport, de témoins ou du BCIS », les exceptions étant limitées à la divulgation (i) ordonnée par le BCIS, (ii) exigée par la loi ou les tribunaux, (iii) à des professionnels du droit dans le but d'obtenir des conseils juridiques, (iv) à des conseillers qualifiés dans le but d'obtenir des services de counseling ou (v) à des personnes de confiance dans des conversations privées dans le but de rechercher un soutien émotionnel.

Dans sa politique, le BCIS a déclaré : « En règle générale, les personnes impliquées dans une Plainte à titre de parties, d'organismes de sport ou d'éventuels témoins ne devraient pas discuter de la Plainte, des allégations, de l'enquête ou de leurs détails avec qui que ce ne soit ni les divulguer à qui que ce soit [...] sauf sur instruction du BCIS [...], si la loi l'exige ou si l'une des exceptions ci-dessus s'applique ». La violation des politiques de confidentialité peut entraîner des mesures disciplinaires de la part du BCIS.

Ces dispositions en matière de confidentialité vont bien au-delà de toutes les restrictions imposées à un survivant dans le système civil ou pénal. Elles sont similaires aux politiques de confidentialité néfastes actuellement appliquées par les ONS et les OPS. Ces politiques semblent faites pour protéger les auteurs et les organismes de sport visés par les plaintes, plutôt que les survivants.

5. Compétence, portée et budget limités

Les préoccupations relatives à la compétence et à la portée du BCIS sont les suivantes :

- Le BCIS a compétence pour statuer sur les plaintes qu'à partir du moment où un ONS (i) devient signataire du programme et (ii) a adopté le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
 - À ce jour, certains ONS n'ont pas adopté le CCUMS, qui sert d'assise au BCIS.
 - Comme on l'a indiqué, la ministre des Sports a fixé à avril 2023 la date limite pour que chaque ONS devienne signataire du programme, mais on ne sait pas quelles seront les conséquences si un ONS ne le fait pas.
- La compétence du BCIS dans le cadre de la procédure de plainte se limite aux athlètes des équipes nationales, à moins que les politiques d'un ONS ne prévoient expressément le contraire.
- La compétence du BCIS à l'égard de la procédure d'évaluation n'est pas du tout claire.

En outre, le budget du BCIS est extrêmement limité. Par conséquent, le BCIS ne pourra pas consacrer les ressources nécessaires à une enquête approfondie sur les mauvais traitements actuels et passés qui sont survenus ne serait-ce que dans une seule discipline sportive, encore moins dans des dizaines de sports dans lesquels des survivants se sont manifestés pour dénoncer des cultures toxiques et maltraitantes.

6. Répétition traumatisante du témoignage des survivants

La procédure d'évaluation ne permet pas de tenir les auteurs (en tant que particuliers) responsables de leurs actes. Par conséquent, si un survivant donné souhaite que son agresseur soit sanctionné, il est tenu d'entamer la procédure de plainte. Actuellement, il n'est pas établi clairement que le BCIS peut utiliser les témoignages fournis par les survivants dans le cadre de la procédure d'évaluation dans le cadre d'une procédure de plainte. Par conséquent, les survivants peuvent être obligés de lancer séparément les deux procédures et de raconter plusieurs fois leur histoire.

Le monde du sport ne peut pas s'autoréguler

Les témoignages des athlètes ont clairement indiqué qu'on a permis au système sportif de s'autoréguler, perpétuant ainsi des pratiques néfastes et toxiques. À cet égard, nous avons reçu les renseignements suivants :

- Les organisations sportives ont protégé les entraîneurs et les administrateurs au détriment de la sécurité des athlètes.
- Les prétendues « enquêtes indépendantes » lancées et financées par les organisations sportives ont été utilisées pour dissimuler la maltraitance, limiter la couverture médiatique négative (p. ex. Hockey Canada, Gymnastique Canada, Soccer Canada).
- Les conflits d'intérêts sont monnaie courante dans le milieu du sport, car certaines personnes occupent plusieurs postes influents.
- Sport Canada n'a pas exigé des organismes nationaux de sport (ONS) qu'ils respectent des cibles de base en matière de protection comme condition de financement (présentation PowerPoint sur le nouveau cadre de financement de Sport Canada, avril 2021).
- D'autres données montrent que même si Sport Canada était au courant de l'ampleur des mauvais traitements au sein de plusieurs sports canadiens, il n'est pas intervenu ou n'a mené aucune enquête (Hockey Canada, Gymnastique Canada).

- Sport Canada finance maintenant le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS), malgré les échecs susmentionnés.

Le BCIS et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) sont des exemples criants qui montrent que le système sportif continue de décider de questions qui devraient relever d'autorités et d'experts externes. Permettre au BCIS de mener des enquêtes sur la culture toxique au sein du milieu du sport canadien ne servira qu'à permettre au système sportif de continuer de se protéger au détriment des athlètes. La seule façon de remettre de l'ordre dans le sport au Canada est de retirer aux organismes de sport leur droit de regard. L'abus n'est pas un problème sportif; c'est un problème de droits de la personne qui se produit dans le sport.

[Envoyé par courriel] CONFIDENTIEL

M. Anthony Housefather, député, Comité du patrimoine canadien

1^{er} décembre 2022

Très cher Anthony,

Je voulais prendre un moment pour écrire et vous faire part officiellement de mon expérience personnelle dans le sport en tant que survivante et de mon combat contre le SSPT. J'ai pensé que c'était la façon la plus simple et la meilleure pour moi de vous adresser une réponse, et encore une fois, dans le cadre des travaux parlementaires, à la suite de l'annonce récente du comité qui souhaite obtenir les dossiers remontant à de six fédérations sportives nationales (FNS) datant de 2018..

Cette annonce publique faite hier par le Comité est un bon début et met directement l'accent sur l'« autonomie du monde du sport », qui permet aux organismes de du sport d'établir leurs propres règles à l'extérieur du cadre de droit civil du Canada et de tout pays membre du mouvement olympique ou de la FIFA, à l'échelle mondiale.

Le Comité a ciblé les fédérations comme la cause principale des préjudices subis par les athlètes, mais ce n'est pas le cas. Au Canada, les fédérations n'ont aucun pouvoir ni aucune compétence pour s'attaquer aux injustices, à quelque niveau que ce soit, car leurs directives et instructions proviennent de leur fédération internationale privée, principalement en Suisse, ou du CIO ou de la FIFA, qui sont tous des entités privées indépendantes.

Par exemple, comme mon expérience personnelle et la jurisprudence le prouvent, lorsque le CIO présente quelque demande que ce soit aux fédérations nationales et à Sport Canada, le gouvernement s'y conforme volontiers. Ce n'est qu'en 2008 que j'ai parlé au président du CIO de l'époque, Jacques Rogge, de mon propre chef, à Lausanne [d'ailleurs, il savait qui j'étais et il souhaitait me parler avec un autre membre du CIO]. Le Canada n'avait aucun lien avec le CIO à cet échelon, m'a expliqué Michael Chambers, alors vice-président du Comité olympique canadien (COC), et le Canada allait accueillir les Jeux olympiques de Vancouver, deux ans plus tard, en 2010. Le gouvernement canadien n'avait aucun lien à l'échelon de la direction avec les dirigeants du CIO ou de la FIFA.

La perception du public à l'égard de Sport Canada et du COC est fautive. Comme le Canada est un pays minuscule à l'échelle du mouvement olympique et du monde du soccer, il n'a aucun pouvoir; qui plus est, il ne détient aucun des votes essentiels lui permettant de remplacer les membres des fédérations internationales (FI), du CIO ou de la FIFA. Le centre de gravité du sport mondial s'est éloigné des États-Unis et de l'Union européenne pour se tourner vers l'Afrique du Nord et les riches monarchies pétrolières du Moyen-Orient, qui financent conjointement les événements internationaux, par l'intermédiaire de gouvernements d'États voyous aux pouvoirs financiers illimités détenant les votes nécessaires pour permettre à leurs membres de manipuler le monde du sport pour organiser des événements et accroître la portée de leurs réseaux dans les pays du second et du tiers monde, au profit des marques et des intérêts des entreprises, maintenant leurs canaux de distribution.

La grande valeur de la marque olympique, par exemple, explique pourquoi ces gens tentent de la protéger à tout prix. Compte tenu de mon propre parcours avec eux, et plus récemment de l'acceptation de mon traumatisme et de la maltraitance dont j'ai fait l'objet, j'ai accepté de garder le secret pour l'instant, pendant que nous traversons cette étape. C'est la première fois qu'ils l'ont fait avec quelqu'un et encore moins avec un pays. Vous connaissez, Anthony,

en tant qu'avocat, le terme « déclaration contre intérêt ». Nous l'avons vu avec Hockey Canada récemment et avec Lance Armstrong, avec qui j'ai été associé il y a des années. Tout le monde fait de l'argent, et le concept d'« autonomie » est utilisé pour protéger les siens jusqu'à ce que les choses se déchaînent ou se gâtent. Il en faut beaucoup pour que le système « livre une personne en pâture », abandonne la « vache à lait ». Il en faut beaucoup pour livrer une personne en pâture afin de protéger le groupe, comme vous en avez récemment été témoin avec Hockey Canada.

Mais le système redevient ce qu'il était, et le « mal dominant » poursuit sa lancée, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Les « mouvements » sont maintenus pour l'instant, et la porte d'accès au pouvoir se referme, laissant entrevoir à ce moment-là, la corruption systémique profonde et étendue des entreprises et des gouvernements.

Encore une fois, l'« autonomie » vise à protéger le système et elle « doit être maintenue à tout prix ». Des personnes sont en poste dans certains pays, dont le Canada, qui paient des « acteurs gouvernementaux et des fonctionnaires » pour jouer ces rôles précis, sous le radar du public [préservant l'autonomie et la relation de signataire avec le CIO et la FIFA]. C'est encore plus vrai au sein du système général de la nation sportive, où la plupart des gens agissent à l'échelle locale, où les Canadiennes et les Canadiens participent activement.

Comme j'en ai parlé avec le CIO; son intérêt à m'éloigner des « questions de genre » qui nous ont mobilisés de nouveau en novembre 2019, à Lausanne. Je venais d'achever le passage de la Fédération des Jeux du Commonwealth (FJC) à Londres, au Royaume-Uni, vers le Mouvement sportif du Commonwealth (MSC), reconnaissant que les événements sportifs multi-jeux n'étaient plus viables et que les Jeux du Commonwealth étaient sur le point de s'effondrer, car la plupart des pays ne se reconnaissant plus au sein des 72 nations du réseau ne peuvent plus appuyer le modèle de jeux du 19^e siècle au 21^e siècle.

J'ai été en mesure de m'attaquer à ces enjeux au moyen du remaniement de l'image. Toutefois, ils se sont concentrés sur leur place particulière au sein du réseau en mettant l'accent sur la « diversité », car le MSC regroupe 2 milliards de personnes, soit le tiers de la population mondiale, et la plus vaste diversité cumulative. Le fait de permettre à la FJC de se restructurer et d'accroître la portée de son offre publique, au-delà des jeux; sa valeur réside dans son réseau, non dans l'événement physique que constituent les jeux.

Au sein du CIO, réseau plus vaste de 206 pays, comme au sein de la FJC, les pays développés ne veulent plus d'amphithéâtres et d'infrastructures dépassées du 20^e siècle. Tous les sites des jeux sont axés sur l'« embourgeoisement » et la mise en relation du sport avec un développement social plus important, ce que le CIO et la FIFA, dans le cadre des accords d'accueil passés, n'ont cessé de vanter.

Le CIO s'efforce de redorer son blason et, comme je l'ai fait remarquer dans le cadre de la rencontre privée à Lausanne : e, « comme la FJC l'a appris, les Jeux olympiques ne sont plus viables, et ce depuis un certain temps, et vous ne pouvez plus compter sur la Russie, la Chine et d'autres pays voyous pour financer les jeux; la plus grande valeur pour le CIO n'est pas les jeux, mais le mouvement. Le mouvement est votre plus grand atout. » C'est pourquoi, aujourd'hui, trois ans plus tard, vous voyez dans le marketing du CIO, outre le pivot de 180 degrés au sujet du genre, la création d'Athlete365 et 2000+5, avec l'accent sur la santé, le bien-être, la durabilité environnementale, etc. Tout cela vient de moi et découle de mes efforts personnels pour prévenir les traumatismes et les dommages que le CIO pourrait infliger à quiconque, à l'échelle mondiale.

Pourquoi se sont-ils engagés dans un mouvement de réconciliation avec moi dans le contexte de leurs méfaits par l'intermédiaire de cet effort; c'est un engagement que j'ai pris envers moi-même et envers eux, lorsque je suis entrée dans la Maison olympique, le 1^{er} novembre 2019, en tant que survivante. Pour préserver ma santé mentale, je devais m'assurer que « le mal commençait et s'arrêtait à moi », et je n'ai jamais failli à cet engagement.

L'« autonomie du monde du sport » est la clé de tout cela, tout comme le maintien de ce modèle d'affaires à tout prix. L'incidence sur les athlètes en est le résultat ou, mieux encore, un « sous-produit ». Le Canada, signataire des deux « mouvements mondiaux », est directement lié à ce modèle, et aux lignes de corruption. J'ai tenu des discussions avec Sport New Zealand et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, la semaine dernière, car ce problème n'est pas propre au Canada.

Ce sont les pays qui, par « aveuglement volontaire », ont aligné et fondé leur industrie sportive sur les mouvements olympiques et la FIFA, sans jamais examiner ce à quoi ils s'engageaient. Les gouvernements fédéraux ont renoncé à la « responsabilité de l'État » de protéger les athlètes, et ce pendant des décennies, non seulement pendant les semaines et les années les plus récentes, mais de manière cumulative, pendant des décennies.

Il s'agit d'un échec du gouvernement du Canada, de Patrimoine Canada, de Sport Canada et du Comité olympique canadien, point à la ligne.

Le problème, c'est que le gouvernement du Canada est trop impliqué dans cette affaire, et ce depuis des décennies. Cela est devenu plus évident sous le gouvernement conservateur de Steven Harper, au milieu des années 2000, et que la recherche d'un dossier historique, d'une réconciliation et d'une réparation pour des milliers d'athlètes a été rendue pratiquement impossible. Mon cas est un exemple qui n'a jamais été répété depuis. Je suis le seul cas jamais traité à l'extérieur de l'« autonomie », amenant les trois échelons des sports mondiaux dans le système des tribunaux civils et des droits de la personne, en dehors de NAC; ce serait une défaite juridique qu'on tenterait de cacher au public.

Le CIO manipulerait la politique dans un effort pour masquer la responsabilité qu'il sait avoir. Sur une période de plus de 10 ans, j'ai été dominée et violée; mais le gouvernement du Canada [Sport Canada, le Comité olympique canadien, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES] et Cyclisme Canada [organismes du gouvernement du Canada] n'ont rien fait, lorsque le CIO l'a admis en 2008, dans un effort pour protéger le CIO et les intérêts du CIO, comme le révèle la « déclaration contre intérêt » que j'ai dû faire au prix de ma vie, de ma santé, de mon bien-être et de ma carrière.

Je l'ai encore rappelé aux dirigeants du CIO à Lausanne : « Vous avez volé ma santé, ma carrière, mes rêves olympiques et ma capacité à gagner ma vie professionnellement sur deux (2) décennies ».

Grâce à ses commanditaires et au renom de sa marque, l'Agence mondiale antidopage [AMA] a été conçue pour protéger les intérêts du CIO afin de créer une barrière contre le « dopage présumé », car elle est bien consciente du dopage et a besoin du dopage pour les « événements spectaculaires » qui suscitent l'intérêt des spectateurs et des médias. Elle n'a pas été conçue pour protéger les athlètes, pour assurer la sécurité dans le sport et l'équité, ni pour encadrer la lutte contre le dopage. Ce marketing est venu des années plus tard dans le but de générer des millions de dollars de financement gouvernemental pour l'AMA dans le cadre de la relation et des contrats signés avec les « mouvements ». Entrent alors en scène le Tribunal arbitral du sport (TAS) qui est, comme nous le savons au Canada, un système de médiation non contraignant faisant appel au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et maintenant du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS), qui ne sont pas des tribunaux contraignants en cas d'infractions dans le sport.

Important : Sport Canada (SC) n'a pas lancé d'appel de candidatures pour les juges du BCIS, ce qui n'est pas une norme de pratique gouvernementale. Je le sais d'expérience. Le gouvernement a en place une clause lui permettant de rechercher et de sélectionner les spécialistes. Je le sais puisque dans le traitement de mon dossier, j'ai signé de tels documents qui sont une norme de pratique. Sport Canada a choisi un « avocat junior spécialisé dans les contrats » du Comité olympique canadien, dans le but précis de « rester dans la famille », l'objectif étant de protéger l'autonomie et d'éviter que le public ne s'éloigne de la « marque olympique ».

Comme nous le savons, le droit civil et les droits de la personne constituent un domaine de droit très précis. Ce n'est pas une pratique du droit que l'on choisit ou que l'on peut s'attribuer. Le CIO l'a souvent fait dans le passé, sur plusieurs fronts, et même dans le domaine médical, en permettant à des personnes ayant une (1) année de pratique universitaire en médecine, non diplômées, de faire partie de la commission médicale du CIO, dans le but de rester dans la « famille », et cette personne étant ensuite devenue un praticien titulaire à part entière.

Le professeur Arne Ljungqvist [Suède] en est le meilleur exemple, puisqu'il a occupé simultanément les fonctions de président médical du CIO, de président médical de l'AMA et de vice-président de la commission médicale de l'athlétisme mondial. Outre les conflits d'intérêts évidents, Ljungqvist n'était même pas un médecin agréé, mais un oncologue de recherche. La situation a perduré pendant des décennies.

Ainsi, lorsque les questions de genre ont commencé à déraiper à partir de la mi-2005 entre le CIO et moi, Ljungqvist détenait un pouvoir incroyable sur le sport mondial et le Mouvement olympique. Dans le cadre de mon propre

parcours en tant qu'athlète d'identité diversifiée, j'ai constaté que quelque chose n'allait vraiment pas. Le CIO, l'AMA, l'Union cycliste internationale (UCI) et finalement Sport Canada, le Comité olympique canadien et le CCES allaient se retrouver dans une situation de protectionnisme. Les menaces et l'oppression que j'ai subies pendant 12 ans, qui font partie du dossier juridique public ont été incroyables pour moi; parfois, j'avais l'impression qu'on avait peur pour ma vie.

Sport Canada, le Comité olympique canadien et le CCES se sont concertés et ont invoqué l'« autonomie » pour me faire taire et protéger le CIO de ce que je savais.

Tout ceci est fait exprès, pour contrôler et manipuler le système comme bon l'entendent le CIO et les Fédérations internationales, au nom de l'« autonomie ». Chaque athlète, quel que soit le sport choisi et le niveau, est contraint de signer un « contrat d'athlète », sans savoir qu'il renonce à ses droits civils au profit d'un système autonome qu'il ne remet en question que lorsqu'il se trouve en difficulté puisque c'est alors le seul moyen à sa disposition.

Si j'en parle, c'est parce que j'avais besoin de me dissocier de l'« autonomie » sur les indications des avocats du TAS qui m'ont expliqué comment et pourquoi je devais le faire. J'avais trouvé le « talon d'Achille », qui allait tout changer; je me suis alors retrouvée à la hauteur de leur pouvoir supposé. Le CIO s'est plaint dans des articles [CBC [BBC] après avoir été assigné avec succès à comparaître à Toronto en août 2015 : « Il s'agit d'un problème lié au sport, et le TAS doit en être saisi. Si M^{me} Worley obtient gain de cause, cette décision aura des répercussions sur notre souveraineté suisse et sur l'avenir du Mouvement olympique ».

Le CIO m'a accusé moi, la survivante, mais le TAS n'était pas d'accord avec lui et m'a demandé de trouver une solution. Le CIO n'avait plus d'autonomie, il avait perdu le contrôle et nous étions désormais égaux. Il se retrouvait dans un système qui lui était inconnu et qu'il ne pouvait pas manipuler, comme il le peut avec le TAS. Le CIO a dû répondre devant les tribunaux. Il savait qu'il ne pouvait pas le faire sans modifier la politique, celle qu'il essayait de maintenir en place et d'utiliser pour contrôler les athlètes, sous prétexte de son « autonomie ».

Il supprimerait le « changement de sexe » comme condition préalable à la pratique d'un sport, car il en connaît les conséquences horribles sur la physiologie humaine, mais il ne veut pas que le monde le sache, sans parler du fait qu'il n'a jamais effectué de recherches à ce sujet.

Sport Canada, le Comité olympique canadien, Patrimoine Canada, Justice Canada, le CCES et Cyclisme Canada conspireraient.

Quelle ironie et quelle arrogance lorsque, finalement, devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, [30 pieds d'avocats, (5 équipes juridiques représentant tous les niveaux du sport mondial)] l'avocat de l'AMA s'est levé et a dit au juge en chef Pickel : « Nous avons supposé que M^{me} Worley finirait par abandonner ».

Après avoir été poursuivie avec succès, l'AMA demanderait au législateur québécois [projet de loi privé] de légiférer pour éviter d'être poursuivie à l'avenir, et le gouvernement québécois lui accorderait cette autonomie législative, comme l'on fait la Suisse, reconnaissant la vulnérabilité de l'Agence du fait qu'elle est située à Montréal (le membre fondateur canadien du CIO est Richard Pound).

Vous savez qu'il y a un problème lorsque Sport Canada empêche Radio-Canada de faire un reportage alors que des représentants du CIO se trouvent devant la Cour supérieure et que deux (2) agents du SCRS sont présents à chaque audience. Dois-je en dire plus?

Le but était d'opprimer et de jouer le jeu à long terme, en invoquant l'autonomie pour se cacher et maltraiter les athlètes au Canada et dans le monde.

Je l'ai rappelé aux dirigeants du CIO lors de mon séjour à Lausanne : « Vous m'avez volé ma santé, ma carrière, mes rêves olympiques et ma capacité à gagner ma vie professionnellement sur deux (2) décennies. Le fait de m'avoir mis sur la « liste noire » a eu des répercussions pour moi, tant personnellement que professionnellement ».

Le gouvernement du Canada est au courant de ces dossiers juridiques dans ce pays. Tout se trouve dans mon autobiographie publiée par Penguin Random House en 2019, qui est maintenant dans la Bibliothèque olympique de Lausanne pour les archives olympiques. Comme je le dis dans mon livre, c'est ce concept d'autonomie qui explique le manque de jurisprudence et l'absence de recours pour les athlètes qui cherchent à obtenir réparation et le droit à une vie publique.

Lors de ma visite d'une journée dans les locaux du CIO à l'automne 2019, j'ai enchaîné les réunions avec les responsables pour essayer de me convaincre de les aider, ce qui a demandé un effort supplémentaire pour beaucoup, car je devais humaniser les personnes et l'organisation qui m'avaient fait tant de mal.

Trois ans plus tard, j'ai fait prendre à la politique un virage à 180 degrés, bouleversant le mouvement olympique et le rôle dans le sport. La réconciliation continue sur ces questions dans le dossier historique, que j'espère boucler prochainement.

Anthony, c'est pour ses raisons que j'ai fait ce survol. Comme je l'ai dit au début cette lettre, je soutiens le rôle de surveillance et les travaux du comité; voilà pourquoi je prends le temps d'écrire. Je suis très préoccupée par ce que je sais. Le fait de cibler six autres fédérations sportives nationales et d'examiner leurs livres comptables et leurs procès-verbaux de réunion remontant à 2018 peut sembler de prime un grand pas dans la bonne direction vu la situation avec Hockey Canada, j'en suis très consciente.

Or, ce n'est pas la prochaine étape qu'il fallait prendre selon moi, car il s'agit d'une perte de temps pour les comités parlementaires. Je suis toutefois d'accord avec la remise en question de l'« autonomie », un point qui est tout à fait pertinent.

Comme nous le savons, et j'espère avoir apporté des éclaircissements à ce sujet, ces fédérations nationales ne sont que l'écorce d'un problème et d'une orchestration bien plus importants, car leurs instructions proviennent de l'Europe, et non du Canada.

Je crois que l'accent doit être mis sur ce que j'appelle le « pouvoir obscur », c'est-à-dire Sport Canada, Patrimoine Canada, le Comité olympique canadien, l'Agence mondiale antidopage et les acteurs gouvernementaux (Centre canadien pour l'éthique dans le sport, McLaren Global Sport Solutions, Sport Law, Université de Toronto et Stikeman Elliot LLP) et les personnes au sein de ces groupes privés associés à Sport Canada et au Mouvement olympique ou qui ont des associations et des intérêts de longue date. C'est ce que je recommande d'ailleurs au Comité.

Les athlètes sont marqués par ce concept d'autonomie, le manque de surveillance et de l'aveuglement volontaire. Partout au Canada et dans les pays associés aux mouvements olympiques et de la FIFA, les jeunes et les collectivités en souffrent.

Comme je l'ai mentionné au CIO lors de notre première rencontre à Lausanne : « La pire chose qui soit arrivée, c'est que le Canada se soit intégré au Mouvement olympique et s'en soit servi comme fondement de son système sportif. ». Ils n'ont jamais contesté ma pensée, et nous voyons maintenant en temps réel pourquoi.

À l'instar d'autres pays qui ont communiqué avec moi, le Canada doit évaluer ses liens avec le sport, le rôle du sport et le rôle du Mouvement olympique en tant que base de notre système sportif. D'autres pays ont commencé à le faire.

Il s'agit de questions de protection. Le gouvernement du Canada n'a pas su assurer sa « responsabilité d'État » et la protection des Canadiens pendant des décennies, et ce afin de protéger l'engagement écrit et signé de notre pays avec une ou plusieurs entités commerciales privées en Suisse et à Zurich.

Le Canada a l'occasion de changer le sport mondial tel que nous le connaissons, et de changer la donne pour d'autres pays qui, comme le Canada, sont aux prises avec ce dossier historique.

J'espère que la confidentialité dont fait l'objet ce document sera respectée.

Salutations,

/Kristen Worley

c.c. :

M. Rob Koehler - PDG de Global Athletes

Collègues journalistes respectés :

M^{me} Kerry Gillespie - TorStar

M^{me} Lori Ewing - Presse canadienne

M^{me} Tracey Holmes - ABC Australie

M. Andy Brown - Sport Integrity Initiative (Royaume-Uni)